

*Impôt sur le revenu—Loi*

mie. Lorsque le marché périclîte, ils trouvent toujours à leur monde quelque chose à faire. Ils apprécient les bons employés et savent combien il est difficile d'en trouver.

Les petits entrepreneurs offrent constamment du travail. Ils offrent également tous les avantages sociaux des grandes entreprises. Ils ont besoin qu'on allège quelque peu leur fardeau en leur prêtant de l'argent à bon prix, et je ne parle pas de prêts du gouvernement. Je le répète, il faudrait porter la durée des obligations pour le développement de la petite entreprise de 5 à 10 ans. Il faudrait réécrire le bill intégralement. Celui que nous avons maintenant ne vaut rien.

Si le ministre accepte l'idée d'une formule analogue à celle du Régime enregistré d'épargne retraite et permet aux hommes d'affaires de se constituer un fonds de mise en œuvre de programmes de recherche et de développement, fonds que les prêts aux petites entreprises pourraient grossir, il contribuera d'une façon extraordinaire au succès de nos petites entreprises.

● (1610)

**M. Skelly:** Monsieur le président, je voudrais faire brièvement quelques remarques sur certaines façons dont les collectivités autochtones sont touchées par la loi fiscale. Je peux certes reprendre à mon compte les propos de l'orateur qui m'a précédé au sujet des entraves que représentent la bureaucratie, les chinoiseries administratives et la réglementation, ainsi que son exemple d'une collectivité qui en souffre énormément.

J'aimerais tout d'abord faire quelques remarques à propos de l'impôt sur le revenu. On s'accorde pour reconnaître que l'objet de la loi fiscale est de recueillir les fonds nécessaires pour assurer les services gouvernementaux. La loi a pour principe fondamental de répartir de manière équitable le fardeau de l'impôt, et cela grâce à la formule d'impôt progressif. Mais en retour les bénéficiaires devraient également être répartis de manière équitable.

A l'appui de mes arguments d'aujourd'hui, je voudrais prendre pour exemple le cas d'une communauté de ma circonscription que je connais bien. Il s'agit des Indiens de Bella Bella. Je voudrais évaluer avec vous certaines répercussions de cette mesure législative. Si j'ai choisi Bella Bella, c'est qu'il s'agit d'un cas unique, mais ce qui vaut pour ces Indiens pourrait facilement s'appliquer au moins à la majorité des autres communautés indiennes des régions que je connais bien. D'ailleurs, la plupart des propositions que j'ai l'intention de faire s'appliqueraient aussi certainement à nombre de Canadiens à faible revenu.

Pour votre gouverne, je vous précise que la communauté de Bella Bella compte 120 personnes qui vivent dans l'île Campbell, à 250 miles au nord-ouest de Vancouver. Historiquement la communauté a toujours tiré ses revenus de la pêche. Dans le temps, de nombreux indiens pratiquaient la pêche. Deux très grandes conserveries qui nécessitaient une main d'œuvre très nombreuse défendaient de Klemti et Namu, et un très grand nombre de personnes se livraient d'ailleurs à cette activité saisonnière.

J'aimerais seulement citer des faits et des chiffres relatifs à des collectivités indiennes très semblables à celle de Bella Bella, surtout en ce qui a trait au taux de chômage dans ces collectivités. A Alkali Lake, le taux de chômage serait de 80 à 95 p. 100, à Babine Lake, de 50 à 85 p. 100 et ainsi de suite

jusqu'au bas de la page. Soda Creek, par exemple, qui est très près de Bella Bella, a un taux de chômage de 65 à 100 p. 100.

Puisque l'on parle de distribution équitable des services, j'aimerais dire un mot au sujet de l'éducation. Environ 60 p. 100 des Indiens ont au plus une neuvième année. Du point de vue des morts violentes, les collectivités indiennes sont au premier rang de tous les groupes au Canada. C'est toujours la même chose, quel que soit le problème que nous considérons.

La collectivité de Bella Bella en question a un certain nombre de problèmes, mais celui que je veux aborder aujourd'hui est le peu d'occasions d'y gagner un revenu. L'économie est y fondée sur la pêche industrielle du saumon, mais les Indiens se sont fait enlever leurs embarcations et leurs grandes conserveries, qui étaient leur principale source d'emplois, ont été fermées.

A tout prendre, l'organisation de la pêche est très mauvaise dans cette région de la côte Ouest. Les périodes d'ouverture sont très courtes et le poisson est devenu très rare à cause d'une mauvaise gestion de l'habitat et que sais-je encore? Les poissons qui restent ne peuvent pas faire l'objet d'une pêche commerciale car ils sont destinés à la reproduction. On n'a plus pêché le hareng depuis deux ans dans la région.

Il faut que le gouvernement passe à l'action et qu'il aide ces gens-là à équilibrer l'économie. On a tout d'abord proposé de délivrer des permis d'abattage à ces collectivités indiennes. Durant la saison morte, lorsque la pêche cesse d'être l'activité principale, l'exploitation forestière pourrait être une source d'emplois. Depuis des années, on interdit à ces Indiens, de se lancer dans cette activité, à quelques rares expériences près.

Par ailleurs, pour augmenter le nombre d'activités rémunératrices dans une bonne partie de ces localités, le gouvernement devrait investir davantage dans les projets de mise en valeur du saumon. Pour le moment, le gouvernement pourrait rendre un fier service aux habitants des localités de la partie centrale de la côte et des autres agglomérations en consacrant plus d'argent aux programmes de mise en valeur du saumon. Cela permettrait d'offrir davantage d'un produit rare dans une région où il se fait très rare, tout en favorisant la création de nombreux emplois pour les Indiens qui y habitent. Ce serait un excellent moyen de créer des emplois et de multiplier une denrée précieuse.

L'éducation est un autre secteur où le gouvernement fédéral devrait augmenter ses dépenses. En ouvrant de nouvelles écoles, le gouvernement permettrait aux Indiens de gagner, à long terme, davantage d'argent. Depuis des années, la population de cette communauté indienne se bat pour obtenir du gouvernement qu'il autorise la création d'un nouvel établissement. Ils administrent une école de district, mais le ministère des Affaires indiennes estime que les Indiens n'ont pas droit aux mêmes avantages que les autres enfants de la Colombie-Britannique et ce, parce que les normes qui s'appliquent aux Indiens sont nettement inférieures à celles qui s'appliquent aux autres enfants de la province. Quand le ministère compare le nombre des élèves indiens au nombre des élèves d'un établissement public, il constate qu'il accorde 13,000 pieds carrés d'espace utile de moins à une catégorie d'habitants. Au fil des ans, on tend ainsi à réduire le nombre des établissements d'enseignement. Avant de pouvoir disposer de gens capables de diriger des commerces et des entreprises, il faut qu'il y ait des écoles où ces futurs patrons puissent être formés.